



BRUIT AU TRAVAIL :

PLAN DE CONSERVATION DE L'AUDITION

Cette formation est destinée aux médecins du travail, audioprothésistes, chefs d'entreprises membres des Pôles Santé et Sécurité au Travail, responsables de CHSCT... ayant à faire face à la problématique du bruit au travail.

Son objectif est d'aider à la mise en place d'un véritable plan de conservation de l'audition pour les salariés exposés à un environnement bruyant et de permettre une mise en conformité au regard de la réglementation.



PROGRAMME

INTITULÉ DE LA FORMATION

- ✓ Bruit au travail : plan de conservation de l'audition

PUBLIC VISÉ

- ✓ Médecins du travail, audioprothésistes, chefs d'entreprises, membres des Pôles Santé et Sécurité au Travail, responsables de CHSCT...

PARTIE THÉORIQUE

- ✓ Les effets de l'exposition au bruit (risques physiques et psychosociaux)
- ✓ Éléments intervenant dans l'évaluation de la dose de bruit
- ✓ La réglementation
- ✓ Les recommandations de l'INRS
- ✓ Traitements collectifs et Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB)
- ✓ Bien choisir un PICB
- ✓ Validation de l'atténuation d'un PICB
- ✓ Contrôle du maintien des fonctions d'écoute
- ✓ Les raisons d'un «non port» des PICB. Les comprendre, les solutionner
- ✓ Les étapes d'une bonne démarche «bruit en entreprise»
- ✓ La valorisation de la formation des salariés

ATELIERS PRATIQUES

- ✓ Mesures acoustiques : utilisation d'un sonomètre, d'un dosimètre,...
- ✓ Manipulation de PICB (systèmes actifs, passifs, standards, sur mesure)
- ✓ Contrôle de conformité : utilisation de la «calculatrice» INRS
- ✓ Contrôle de l'efficacité individuelle : mesure de l'atténuation
- ✓ Contrôle du maintien des fonctions d'écoute : alerte, localisation, audibilité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Chaque participant se verra remettre des outils pouvant être utilisés lors de leurs interventions :

- ✓ Échantillonnage de PICB
- ✓ Documents de sensibilisation et d'information

DÉTAILS DE LA FORMATION

- ✓ Durée : 2 journées
- ✓ Nombre de participants maximum : 12